



Le 21 février 2025.

Chers habitants de Brassy,

Je fais suite à l'article publié dans le *Journal du Centre* le 14 février 2025 concernant la pollution de l'eau potable dans le hameau de Magnémont. Cette situation a, bien entendu, suscité des préoccupations parmi vous, et je tiens à vous apporter des éclaircissements sur les mesures mises en place par la municipalité pour y remédier.

Tout d'abord, je souhaite vous informer qu'une réunion s'est tenue le 18 novembre 2024 avec les habitants de Magnémont, afin de discuter de cette problématique et de définir ensemble des solutions concrètes. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé d'instaurer des purges régulières du réseau d'eau pendant six mois. Cette mesure vise à améliorer la qualité de l'eau distribuée dans le hameau. Par ailleurs, plusieurs autres propositions ont été soumises, notamment le remplacement des canalisations et l'installation de stations de traitement d'eau individuelles, mais ces projets nécessitent encore une évaluation approfondie des investissements nécessaires.

Il est important de souligner que le faible nombre d'habitants permanents – seulement trois résidents à l'année – entraîne une utilisation modeste du réseau d'eau. Cette situation peut parfois favoriser la stagnation ou la dégradation de la qualité de l'eau. C'est pourquoi, les purges régulières sont un élément crucial pour garantir une eau saine et de qualité à tous les foyers du secteur.

Pour rappel, les habitants de Magnémont étaient desservis en eau par un réseau privé créé en 1972 par les habitants eux-mêmes. En 2008, les services de l'Etat nous ont informé que la distribution d'eau potable relevait uniquement de la compétence de la commune et que la création d'une Association Syndicales Libres (ASL) n'était plus permise. En accord avec les habitants, la commune a donc engagé les démarches administratives :

- Etude hydrogéologique
- Achat du périmètre immédiat
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

En 2015, des travaux de mise en conformité ont été réalisés :

- Bûcheronnage
- Voirie, génie-civil et aménagements extérieurs
- Equipement hydraulique et stérilisation

Nous restons pleinement engagés à garantir la sécurité sanitaire de tous nos habitants et suivrons de près l'évolution de la situation. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des prochaines étapes et des résultats des actions entreprises.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.



Le Maire,
Emmanuel MONNIER.

Mairie de BRASSY – 8 rue St Gervais – Le Bourg – 58140 BRASSY

Téléphone : 03.86.22.20.31 - Fax : 03.86.22.22.60 - Mail : mairie@brassy.fr

Département de la Nièvre – Arrondissement de Château-Chinon – CC Morvan Sommets et Grands Lacs